



demission d'un contarta a durée déterminé

Par **yohanlang debois**, le **11/07/2012** à **15:50**

Bonjour,

J'ai signé en juin un cdd de 2mois en tant que livreur de pizza, le contrat stipule un salaire de 461€/mois pour 50h/mois, hors j'ai effectué 47.5h et j'ai reçu 296€... Pour cela je voudrais démissionner car le contrat ne me semble pas être respecté et le salaire me semble fortement insuffisant. Suis-je dans mon droit?

merci

Par **P.M.**, le **11/07/2012** à **16:54**

Bonjour,

La démission d'un CDD n'existe pas, il faudrait commencer par rechercher d'où vient la différence et savoir si vous parlez en salaire brut ou net...